

Seine - Maritime

Arrondissement de Rouen

CANTON de MESNIL-ESNARD

COMMUNE

de

BOIS D'ENNEBOURG

76160

Conseil Municipal

de BOIS D'ENNEBOURG

Liste des délibérations examinées lors de la séance du lundi 24 juin 2024

Légalement convoqué le 11 juin 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le 24 juin 2024 à 20h30 dans la salle du Conseil de la Mairie de Bois d'Ennebourg sous la présidence de M. Laurent SOLER,

Madame Nathalie BEURAIN a été désignée secrétaire de séance.

N° de Délib.	Date	Objet	Décision
N° 17 / 2024	08/04/2024	Travaux de mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie : révision des taux de la DETR et du Département pour le dossier de demande de subventions en cours (projet 1 d'installation d'une réserve incendie)	Approuvée à l'unanimité
N° 18 / 2024	08/04/2024	Travaux de mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie : révision des taux de la DETR et du Département pour le dossier de demande de subventions en cours (projet 2 d'installation d'une réserve incendie)	Approuvée à l'unanimité
N° 19 / 2024	08/04/2024	Travaux de mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie : révision des taux de la DETR et du Département pour le dossier de demande de subventions en cours (projet 3 d'installation d'une réserve incendie)	Approuvée à l'unanimité
N° 20 / 2024	08/04/2024	Collecte des déchets ménagers : avis sur le futur schéma de collecte de la CCICV	Approuvée à l'unanimité
N° 21 / 2024	08/04/2024	Recensement de la population 2025 : délibération portant désignation d'un coordonnateur d'enquête de recensement	Approuvée à l'unanimité
N° 22 / 2024	08/04/2024	Acquisition d'un logiciel de gestion de cimetière	Approuvée à l'unanimité
N° 23 / 2024	08/04/2024	Délibération portant création d'un emploi permanent (filiale technique)	Approuvée à l'unanimité



Publication de cette liste sur le panneau d'affichage en mairie et sur le site internet de la commune le 25 juin 2024.

(ordonnance et décret du 7 octobre 2021)

> L'intégralité des délibérations, arrêtés et décisions est consultable, sur demande, en mairie.